Deuxième Année.— N°64 CINQ CENTIMES *Mercredi 4 Mars 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr 50	12 fr	23 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12. TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Rives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

LES AGENTS RECENSEURS

Paris, 2 mars.

L'administration a décidé de poursuivre, pour usurpation de fonctions, en vertu de l'article 258 du Code pénal, les individus (employés d'agences de publicité, etc.) qui à l'occasion du prochain recensement, prendraient indûment la qualité « d'agents recenseurs ».

La population est invitée à ne répondre qu'aux agents recenseurs munis d'une carte constatant leur qualité et signée par un conseiller de préfecture et le maire de l'arrondissement.

SAUVÉS A TEMPS

New-York, 2 mars.

Comme nous l'avons annoncé, c'est par un beau brouillard que le paquebot transatlantique *Bourgogne* a abordé vers son milieu le paquebot *Alsa*, qui était à l'ancre.

La *Bourgogne* a eu une de ses plaques de blindage déchirée.

Une grande panique s'est produite à bord de l'*Alsa*. Quatorze passagers, dont trois femmes, se ruèrent sur le pont pendant que les marins étrangers se battaient pour s'emparer des embarcations. Sept de ces marins se sauvèrent dans un canot.

Le capitaine, voyant que l'*Alsa* faisait eau rapidement, donna l'ordre de lever l'ancre et commandade se diriger vers la terre. En prenant terre, la cheminée seule de l'*Alsa* était visible. Les passagers, grimpés dans les mâts, furent recueillis et sauvés à bord des remorqueurs.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 2 mars.

Le mouvement antiafricain, dirigé par les députés de l'opposition, continue. A Pavia, le député Rampoldi a prononcé un violent discours. MM. Cavallotti, Mussi et Zavattari envoient leur adhesion.

A Parme, à Crémone, à Ferrare, à Ancône, à Turin des réunions ont été interdites. Un meeting, dont les promoteurs étaient les sénateurs Cosaretto, et Gugliardo, a également été interdit à Gênes.

A Lodi, le départ des soldats pour l'Afrique a donné lieu à des manifestations hostiles au gouvernement. Des meetings socialistes à Milan et à Rovigo ont été défendus par les autorités.

La Société démocratique de Faligmon a voté un ordre du jour contre la désastreuse aventure africaine. Les socialistes et les démocrates de Biella ont pris l'initiative d'une agitation contre l'entreprise.

M. Zanardelli, empêché par la maladie de participer aux travaux parlementaires, adresse une lettre à un ami dans laquelle il déclare que le devoir impérieux de tous les indépendants est de lutter contre le gouvernement qu'il juge sévèrement.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 2 mars.

Suivant le *Héraldo*, le président de la République de l'Équateur a adressé à la régente une lettre pour lui demander l'indépendance de Cuba. Le même journal croit que la motion reconnaissant les insurgés comme belligérants sera adoptée à la Chambre des représentants à Washington par 300 voix contre 80.

L'*Imparcial* relève les paroles prononcées par les sénateurs américains au sujet de la possibilité d'une guerre avec l'Espagne : « Ceux qui demandent la lutte parce qu'ils comptent non sur leur valeur, mais sur la faiblesse de l'ennemi, sont des lâches ! » En terminant, le journal conseille de nouveau aux Espagnols de garder leur sérénité et de réserver toute leur énergie pour le moment opportun.

Madrid, 2 mars.

L'*Imparcial* publie une dépêche de New-York d'après laquelle les insurgés cubains préparent l'émission d'un emprunt de cent millions de dollars.

La dépêche ajoute qu'une partie des titres de cet emprunt a été offerte aux sénateurs et aux députés américains, à la condition qu'ils obtiennent la reconnaissance de la belligérance pour les insurgés.

New-York, 2 mars.

A quelques exceptions près, tous les journaux sont favorables à la résolution du Sénat relative à la reconnaissance par les insurgés de Cuba.

LA FIÈVRE JAUNE

Bordeaux, 2 mars.

La quarantaine du paquebot des Messageries maritimes *Chili* a été levée hier dimanche, à trois heures, suivant la décision du ministre de l'intérieur.

Les passagers sont arrivés à Bordeaux ce soir.

Le *Chili* montera à Bordeaux cette nuit

LA SITUATION EN CORÉE

Londres, 2 mars.

On télégraphie de Kobé au *Times* que le roi de Corée est toujours à la légation russe.

Les troubles intérieurs continuent.

Le marquis Yamagata accompagnera à Moscou l'ambassade chargée de représenter le Japon au couronnement du tsar.

GRÈVE DE PELOTONNEUSES

Angers, 2 mars.

Une grève vient de se déclarer à la filature de chanvre Bessonneau.

Les pelotonneuses, au nombre de 200, ont refusé de reprendre le travail hier, à midi.

La cause du conflit provient de la diminution des salaires, conformément à l'application du nouveau tarif.

RÉSERVISTES-TERRITORIAUX

Paris, 2 mars.

D'après les dispositions en vigueur, les réservistes et territoriaux appelés pour accomplir une période d'instruction ou d'exercice en dehors de la région de corps d'armée dans laquelle ils sont domiciliés toutefois, ils sont convoqués au bureau de recrutement et dirigés de là sur le corps de troupe auquel ils sont affectés.

Cette disposition pouvant parfois obliger les hommes convoqués à faire des détours pour rejoindre leur destination, les réservistes et territoriaux dont il s'agit se rendront, à l'avenir, directement à leur corps d'affectation sans passer par le bureau de recrutement.

Ces hommes seront convoqués par ordre d'appels individuels.

L'AFRIQUE CENTRALE

Lisbonne, 2 mars.

Dans les centres officiels, on garde un grand secret sur ce qui se passe à propos des démarches de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne au sujet de l'Afrique orientale, et surtout de Laurenço-Marques.

On ne dément pas cependant la nouvelle relative à une concession faite à des Allemands et même, dit-on, au gouvernement allemand ; mais il semble probable que cette question fera l'objet de pourparlers entre plusieurs puissances.

Le commissaire royal a signé à Laurenço Marques quatre-vingts décrets dictatoriaux qui auront à être ratifiés par les Cortès ; quelques-uns de ces décrets soulèveront des difficultés.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Paris, 2 mars.

Voici le relevé des opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires, du 21 au 29 février 1896 :

Dépôts de fonds	6.667.902 61
Retraits de fonds	8.026.539 05
Excédent de retraits	1.358.636 44

Excédent de retraits du 1er janvier au 29 février 1896 : 21.454.637 fr. 04.

ÉVÊQUES ET CONCORDAT

Paris, 2 mars.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil des ministres s'est occupé des infractions au Concordat, résultant de la promulgation, dans certains diocèses, de lettres apostoliques qui ordonnent un jubilé national, ainsi que de la réunion générale des évêques de France, provoquée à Reims par le cardinal Langénieux à l'occasion du 1er centenaire du baptême de Clovis.

Le Conseil doit prendre une décision au sujet aussitôt la reprise de ses délibérations.

LES RAPATRIÉS

Marseille, 2 mars.

L'*Annamite*, venant de Madagascar, est arrivé à Marseille.

Voici les noms des officiers qui ont débarqué ;

Les capitaines de Colligny et Hamelin; les médecins Moine, Lacroste, Castelin, les pharmaciens Chambard et Contat; MM. Loisean, Raphel, Prevost, Villaume, officiers d'administration ; Bourdon, médecin. Landrieux, sous-commissaire de la marine.

Soixante soldats de diverses armes ont été dirigés sur l'hôpital.

Trois décès se sont produits pendant le trajet.

Deux cent cinq officiers et soldats débarquent aujourd'hui à Toulon.

(*Voir en Dernière Heure*)

BULLETIN DU JOUR

La Grrrande Trahison

Il est amusant de lire certains journaux que l'angoisse de la dégringolade pousse aux pires témérités d'imagination. Le public ne se doute pas de ce que peut oser une feuille désireuse d'enrayer, au moyen de pétards, l'émigration de ses lecteurs.

C'est ainsi que le *Figaro* nous met au courant de nos propres pensées et de nos actions. Il nous apprend de temps à autre que nous avons tenu des propos auxquels nous n'aurions jamais songé, que nous sommes comptables d'événements qui ne se sont pas produits.

Pas plus loin qu'hier, ce singulier périodique annonçait que les socialistes s'étaient subitement convertis à la loi Trarieux et qu'ils refusaient de s'associer à la protestation des employés et ouvriers des chemins de fer.

La présence de la plupart des députés et conseillers municipaux socialistes à l'imposant meeting du Tivoli Vaux Hall, présence qui sera sans doute signalée par le même *Figaro*, dément avec une suffisante précision cette absurde et fausse nouvelle. Et nous voyons d'ici la mine ahurie des derniers fidèles de ce journal, lorsqu'ils auront relevé deux affirmations aussi contradictoires.

Mais les feuilles de la coalition financière n'en sont plus à cela près. Elles ne visent qu'un but : aider à la destruction des syndicats et à la réussite des combinaisons criminelles qu'élaborent au Parlement les agents soudoyés des grandes Compagnies. Pour cela elles usent des procédés qui leur paraissent les plus efficaces et, par des informations tendancieuses, elle tentent d'égarer l'opinion publique, d'ébranler le courage des travailleurs syndiqués.

C'est canaille, mais bête et ce n'est pas encore cette fois que le *Figaro* pourra annoncer la victoire de Trarieux sans mentir impudemment, comme il en a l'habitude.

GÉRAULT-RICHARD.

LA LOQUE ROUGE

Un drapeau ! Pourquoi un drapeau et pourquoi le drapeau rouge ? A diverses reprises la question se pose, dans la presse et dans les discours, une controverse surgit, et des sarcasmes et des colloques se croisent incisifs et verbeux.

Les socialistes tiennent au drapeau rouge avec acharnement et avec enthousiasme et ils ont raison d'y tenir. L'instinct populaire ne s'y est pas trompé et, avec la netteté, la persistance et la foi qui lui sont usuelles, il a voulu ce drapeau, il le veut sous toutes latitudes et partout, malgré les différences de races, de mœurs et de langues.

Cette unanimité est suggestive et persuative : Elle devrait donner à réfléchir à ceux qui se contentent de rire, de trembler ou de stigmatiser.

Cette unanimité a ses motifs profonds, d'une rare et merveilleuse éloquence.

Le drapeau rouge est le symbole de l'idéal du peuple et le symbole de sa puissance.

***

Le rouge est la première nuance que le sauvage et que l'enfant distinguent. Elle reste, pour l'homme civilisé et fait, la souvenance la plus lointaine, celle qui lui rappelle son émotion première, so joie et sa surprise les plus primordiales.

Et il retrouve cette nuance partout où fleurit la santé, partout où la lumière l'illumine, partout où la flamme brille, messagère de chaleur ou génératrice de force.

Lorsque l'aurore, de ses premiers reflets, éclaire les horizons, c'est de lueurs rouges qu'elle auréole les nuées et les cimes.

Or, c'est vers de perpétuelles aurores que marche le prolétariat. Il veut vers les idées neuves aller sans cesse et sans trêve, comme un voyageur avide de clartés, qui s'élance sans fatigue et sans lassitude vers les aubes et vers les matins.

Il veut que chaque heure soit, pour l'humanité régénérée, l'aube d'une réforme utile, le matin d'un nouveau loisir.

***

Le drapeau rouge a aussi la couleur du sang, non pas la couleur noire du sang mort, mais la couleur rouge du sang vivant.

Certes, ceux qui l'ont arboré les premiers, en des jours de révolte et de meurtre, ont éclaboussé ses plis rutilants de gouttes tombées du couperet des échafauds et de la lame des glaives. Mais, depuis un siècle, assez de larmes de miséreux, assez de larmes de mères sans toit et de petiots sans pain, l'ont mouillé de leurs torrents.

Elles lui ont rendu sa rubiconde splendeur et au front des foules ouvrières et des peuples assoiffés de fraternité et d'entente, il flotte désormais lavé par les pleurs de toute souillure.

Il dit, en son langage muet, que les prolétaires veulent que les joues de tous les enfants soient rouges, que rouges aussi soient toutes les lèvres des femmes.

Il faut que plus un bambin ne pénètre sous un porche d'usine pour en sortir le visage noirci par la fumée ou la poussière, la mine défaite, les membres maigres poissées par les huiles et les graisses.

Il faut que plus une femme n'apparaisse, à la porte d'un atelier, la robe maculée ou loqueteuse, les traits altérés, le teint blafard, vieille en pleine maturité, usée dès sa prime jeunesse.

Il faut que la mère et l'enfant personnifient toutes les forces vives de l'humanité ; il faut que le sourire soit leur geste usuel, comme la lumière est le sourire du soleil.

Oui, le drapeau rouge proclame cela, il annonce que les temps sont proches où le sang du dernier des vagabonds sera rouge, rouge de santé et rouge de vie.

***

Il annonce aussi, ce drapeau rouge universel, l'universel évangile d'amour, qui unit, malgré les frontières, les douanes et les préjugés, les travailleurs de la terre entière.

Car sa nuance radieuse est la nuance des fleurs, que les générations ont choisies, par un consentement tacite et révélateur, pour exprimer la saine et sainte attirance qui mène la femme vers l'époux et l'homme vers l'épouse.

Et ce choix est une œuvre géniale et anonyme de poésie. Le primitif a vu des églantines se détacher sur le feuillage sombre des hallers, pareilles à du feu et pareilles à du sang, au sang et au feu qui lui sont apparus comme les deux éléments essentiels de sa vie fruste et brutale.

Tout naturellement, ses mains se sont tendues vers ces fleurs de feu et de sang pour en faire le signe et le gage de ses promesses et de ses actes d'amour.

Et voici l'humanité, parvenue à la pleine conscience de sa primauté et de son pouvoir, qui revient à ses origines premières, et qui prend pour gage et pour signe de ses actes et de ses promesses, un drapeau pareil à ces fleurs, un drapeau qui proclame qu'elle veut régner par l'amour et qu'elle veut que l'amour règne.

***

Ce règne arrivera, et c'est pourquoi les masses, en leur sagesse et en leur clairvoyance, se sont emparées de plein droit du symbole de leur royauté.

Car il se fait que le drapeau rouge est l'antique et rutilante oriflamme que les empereurs et les rois avaient seuls le privilège de déployer devant eux.

Si les pavillons de toutes les nations monarchiques contiennent la couleur rouge, cette couleur qui terrifie les uns et qui exalte les autres, c'est qu'elle fut la couleur des monarques au temps où c'étaient eux qui terrifiaient et eux que l'on exaltait.

Désormais, les monarques ne sont plus que les premiers citoyens de leurs pays et leur oriflamme s'est incorporée aux drapeaux de leurs anciens sujets.

Demain les monarques ne seront plus que de simples citoyens de l'humanité fédérée et l'étendard impérial deviendra l'étendard humain.

Il l'est devenu déjà virtuellement, car la puissance et le pouvoir appartiennent aux foules énormes.

S'il est encore des princes qui s'imaginent mener les peuples, s'il est encore des oligarchies et des bourgeoisies qui croient mener les événements, il est un signe qui commence à les arracher à leur quiétude, un signe qui les éblouit, il est vrai, mais jusqu'à l'aveuglement, c'est la floraison mirifique, parmi les multitudes, sous tous les cieux et sous tous les sols, de cette bannière étincelante de délivrance et d'espoir, de cette bannière pourpre comme la pourpre des souverains, la floraison mondiale du drapeau rouge !

Henri LA FONTAINE.

ILS ÉTAIENT UN !

Les *Débats* constatant qu'on a crié à Paris : « Vive le ministère ! », en tirent ironiquement cette conclusion que « l'ère de la République sociale, inaugurée il y a huit jours, est définitivement ouverte ».

Nous acceptons l'augure de ce pronostic :

Par contre, ajoute le journal rose, on a crié à Lyon : « Vive le Sénat ! »

Il est très exact qu'avant-hier, à Lyon, le cri de : « Vive le Sénat » a été poussé sur le passage du président de la République.

Le fait est confirmé par M. Ch. Chincholle, dont la sûreté d'informations est bien connue.

On a vu, dit le rédacteur du *Figaro*, un monsieur qui, très solennel, a salué le président en criant : « Vive le Sénat ! »

Combien étaient-ils donc, ces manifestants enthousiastes, dont l'acte courageux réjouit le cœur des amis d'Yves Guyot ?

Ils étaient un, comme dit la chanson

Tandis qu'à Paris, ils étaient quatre mille à acclamer les ministres qui, à la fois, se sont engagés à mettre les chéquards à Mazas et à porter leurs efforts vers l'amélioration du sort des travailleurs.

Voilà toute la différence.

LA LEÇON DES FAITS

(*D'un correspondant*)

Au cours de son réquisitoire contre Tremblié, l'avocat général Teinturier nous a appris que l'accusé, homme pieux et bien pensant, avait fait toutes ses études dans une école chrétienne de Bordeaux.

Nous n'imiterons pas les feuilles cléricales dans leurs polémiques de mauvaise foi et nous n'irons pas jusqu'à prétendre que les écoles religieuses ne produisent que des criminels; mais nous tenons à signaler le fait, parce qu'il démontre une fois de plus combien sont vaines et ridicules les affirmations des cléricaux quand ils nous présentent les écoles « sans Dieu » comme les pépinières d'où sortent tous les gredins et tous les criminels.

Après l'abbé Bruneau, nourri au séminaire du suc même des doctrines catholiques ; après Salé, l'assassin de la rue Bleue, un des plus fervents admirateurs de l'abbé Garnier et des plus dévoués sectateurs du culte du Sacré-Cœur ; après tant d'autres catholiques militants dont il serait trop long de donner la nomenclature, voici Tremblié, l'assassin de Farbos, qui vient encore nous apporter la preuve que l'éducation cléricale n'est point, comme le prétendent la *Vérité* et la *Croix*, une panacée contre le développement de la criminalité.

Il serait facile d'établir, au contraire, que les écoles religieuses fournissent proportionnellement à l'armée du crime un plus fort contingent que nos écoles républicaines.

Et cela se comprend, car une éducation, basée uniquement sur des pratiques superstitieuses et sur des niaiseries entraîne forcément une déchéance cérébrale, propice à l'éclosion des idées criminelles. L'absolution donnée au croyant par le prêtre, après la confession, n'est-elle pas d'ailleurs une véritable prime à l'assassinat ?

La criminalité tient à des causes si complexes — physiologiques et sociologiques — que nous n'avons pas la prétention d'élucider ici la question.

Il nous suffit d'avoir démontré, en nous appuyant sur des faits incontestables, que toutes les réclames des journaux pieux en faveur des écoles « avec Dieu » ne reposent que sur le mensonge et la mauvaise foi.

GOUJATERIE

Non contents de ne pas faire une place dans la répartition des rapports à la minorité favorable à l'impôt sur le revenu, les membres de la commission du budget se livrent depuis quelques jours à une goujaterie doublée d'une grave incorrection parlementaire.

Avant et après les réunions officielles, la commission tient des réunions officieuses auxquelles ne sont pas admis les députés partisans des réformes fiscales proposées par le ministre des finances.

Le procédé n'a rien d'étonnant, venant des malotrus opportunistes ; mais il appartient au président de la Chambre et à la Chambre elle-même de mettre fin à ces pratiques de goujats.

Voyage de M. Félix Faure

(*D'un correspondant*)

Marseille, 2 mars.

Parti ce matin à minuit 07 de Lyon, le train présidentiel est arrivé à Marseille à 6 h. 12, mais il n'est pas entré en gare ; il s'est arrêté cinq minutes seulement à la bifurcation pour changer de locomotive et prendre au passage le général Zurlinden, commandant le 15e corps d'armée, l'amiral Brown de Colstoun, préfet maritime de Toulon, et M. Bret, préfet du Var. Tous les trois sont montés dans un wagon voisin de celui où le président reposait encore.

A 6 heures 18, le train a repris sa course sur Toulon.

Toulon, 2 mars.

L'entrée du train présidentiel en gare de Toulon a lieu exactement à 7 h. 30. M. Félix Faure est reçu sur le quai de la station par M. Lockroy, ministre de la marine, l'amiral Gervais, l'amiral Cavelier de Cuverville, le maire de Toulon, M. Ferrero et son conseil municipal, les sénateurs et les députés du département à l'exception de M. Cluseret, dont l'absence est très remarquée.

M. Ferero, maire de Toulon, remercie le président de la République d'avoir bien voulu accepter l'invitation de la municipalité.

Le président de la République a répondu qu'il était heureux de venir à Toulon dont les intérêts lui sont connus, car il avait eu à s'en occuper comme ministre de la marine.

Après les présentations d'usage, le président a remis dans la cour de la gare les décorations suivantes : Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, MM. Tournois, capitaine au 6e de ligne, et Berube, chef d'escadron de l'état-major particulier. Quelques médailles militaires sont également conférées à des soldats et sous-officiers.

Le cortège s'est ensuite formé pour gagner la gare maritime.

Les réceptions ont eu lieu à partir de 9 heures et demie.

LA COMMISSION DU BUDGET

(*De notre rédacteur parlementaire*).

Paris, 2 mars.

La Commission du budget a commencé aujourd'hui l'examen des articles du projet du gouvernement sur l'impôt sur le revenu.

Au début de la séance M. Merlou a demandé que les syndicats agricoles et ouvriers, ainsi que tous les autres corps légalement constitués, soient consultés sur le projet de l'impôt sur le revenu.

Cette proposition qui valait celle qui a trait à la consultation des chambres de commerce a été repoussée par la commission qui a décidé de recevoir jusqu'au 8 mars toutes les communications qu'on croira devoir lui adresser au sujet de l'impôt sur le revenu.

INCURSION SUSPECTE

(*D'un correspondant*)

Paris, 2 mars.

Un rapport sommaire du résident général de France à Tunis vient de faire connaître au ministère des affaires étrangères qu'un mouvement sérieux d'émigration de bandes tripolitaines s'effectue depuis environ dix jours sur la frontière orientale du territoire soumis à notre protectorat.

On signale sur des terres tunisiennes en friche un certain nombre de tentes dont les habitants ont avec eux des bagages et des armes.

Notre représentant s'est concerté avec le général Leclerc pour faire exercer immédiatement, par le lieutenant-colonel Chanderney, une surveillance sur ces incursionnistes assez suspects.

Il va recevoir, du quai d'Orsay, l'ordre de rendre cette surveillance rigoureuse.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 mars

Présidence de M. Henri Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures 15.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet adopté par le Sénat relatif à la vente des objets abandonnés ou laissés en gage par les voyageurs aux aubergistes ou hoteliers.

La fraude des beurres

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet et des propositions concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

Le président rappelle que la Chambre a, dans sa séance du 1er février, rejeté l'article premier de la commission.

Sur la demande de M. Giraud, l'examen de l'article premier du texte du gouvernement est réservé jusqu'après le vote de l'article 2. Une discussion s'engage sur l'article 2, au sujet de la définition du mot *margarine*.

M. René Brice dit que la définition du mot margarine donnée par le ministre de l'agriculture est celle-là même qui a passé dans la loi. On appelle «margarine» tout ce qui n'est pas du beurre.

M. Henri Cochin estime qu'on se trouve en présence d'une définition tellement générale qu'elle semble une prohibition. On devrait introduire dans l'article un éclaircissement à l'aide d'un texte un peu moins général. (Très bien).

M. Viger, ministre de l'agriculture, observe que tout l'ensemble du projet repose sur la définition de la margarine commerciale. Le défaut de clarté provient des margariniers eux-mêmes qui ont toujours cherché à donner à leur produit un nom scientifique pour dissimuler la fraude. Le ministre demande à la Chambre d'adopter l'article 2 tel qu'il est conçu : ou appelle margarine tout ce qui n'est pas du beurre.

M. Henri Cochin répond qu'il y a ici une définition tellement générale qu'elle semble une prohibition. On devrait introduire dans l'article un éclaircissement à l'aide d'un texte un peu moins général.

M. Viger, ministre de l'agriculture, fait observer que tout l'ensemble du projet repose sur la définition de la margarine commerciale ; le défaut de clarté provient des margariniers eux-mêmes qui ont toujours cherché à donner à leur produit un nom scientifique pour dissimuler la fraude.

Le ministre demande à la Chambre d'adopter l'article 2 tel qu'il est conçu : En ce qui concerne la demande de M. Vaillant qui désire qu'on mette le mot margarines au pluriel, il n'y a aucun avantage à adopter cette modification : toutefois M. Vaillant a son idée : il demandera tout à l'heure à la Chambre d'adopter un amendement permettant aux margarinières d'indiquer les éléments dont se composeraient leurs produits.

Le citoyen Vaillant insiste sur l'intérêt d'une définition des margarines diverses pour la clarté du texte même.

L'amendement du citoyen Vaillant n'est pas adopté.

M. Bourgeois défend un amendement qu'il a présenté avec M. Armez, tendant à ajouter à l'article 2 le paragraphe suivant : « La margarine ainsi définie ne pourra en aucun cas être additionnée de matières colorantes. »

L'orateur donne des détails sur la fabrication de la margarine qui est composée de stéarine, d'oléine et de graisse. La margarine est un produit bon, sain, utile, mais qui ne pourra jamais être comparé au beurre.

Il convient par conséquent de ne pas lui donner le nom de beurre. La margarine, malgré ses qualités n'a pas conquis dans le public, cela tient à ce qu'il est difficile d'habituer le public à un produit nouveau.

Les fraudeurs s'en sont servis pour falsifier le beurre ou pour vendre au prix du beurre. Un gros marchand de beurre qui se contente de mettre 5 o/o de margarine dans le beurre gagne actuellement 40,000 francs par mois, car il est difficile de ne point tirer présence de la margarine de relever la lorsque la proportion ne dépasse 10 o/o.

Mais le lait peut colorer la margarine. La coloration, en Belgique, par exemple, on a l'usage du beurre et de la margarine dans des magasins séparés ; ceux qui veulent du beurre achètent du beurre, et ceux qui veulent de la margarine achètent de la margarine.

Il faut que la margarine se présente avec sa coloration naturelle, de façon à ce que l'acheteur reconnaisse la nature du produit qu'on lui offre. On dit que la matière qu'on emploie pour colorer la margarine est inoffensive ; c'est vrai, mais grâce à la coloration les détaillants vendent de la margarine pour du beurre.

Est-il exact que l'on empêchant la colora-